

Ascenseur pour personnes et marchandises à voie inclinée (ascenseur incliné)



Caractéristiques:

- Durablement construit en règle générale à l'extérieur des bâtiments
- Isolé de son environnement (gaine d'ascenseur ou voie séparée)
- Inclinaison de la voie entre 15-75°
- (Vitesse > 0,15 m/s)
- Plus d'un câble de traction (sinon funiculaire)
- Transport des personnes et des charges
- L'habitacle doit être une cabine fermée
- En règle générale, utilisable sans restriction et sans surveillance par tout le monde
- L'utilisation est possible sans instructions ou connaissances linguistiques

Utilisation prévue:

- Transport des personnes et des charges dans le domaine professionnel et privé.
- Installation essentiellement pour la desserte des constructions en terrasses

Base légale:

- Ordonnance ascenseurs RS819.13

Normes utilisables:

- prEN81-22:2010
- Renvois normatifs de l'EN81-22
- SIA500

Particularités:

- Procédures d'évaluation de la conformité spécifiques à l'ordonnance ascenseurs
- Délimitation claire des ascenseurs tombant sous la directive machines
- La prEN81-22 a été souvent revue mais devrait entrer en vigueur en 2012
- Grande ressemblance avec les funiculaires